

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25 To 40

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux d'ouverture de regard et remplacement de câble souterrain. Neutralisation de 2 places de stationnement pour accès chambre de tirage Avenue Marius Ruinât
HORS SECTEUR PNRQAD
A compter du 03/02/2025 jusqu'au 28/02/2025

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **NGE, 95, boulevard de l'Europe – 13127 VITROLLES** pour le compte de : **ORANGE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 28 JAN. 2025

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



25T040



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 28 JAN. 2025

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Avenue Marius Ruinat

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...NGE

Adresse 95 Bd de l'Europe 13127 VITROLLES

Tél./FAX 06 63 16 67 01

Mail vlenart@ngeinfranet.fr

**POUR LE COMPTE DE
ORANGE**

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 03/02/2025 au 28/02/2025

Durée des travaux: 15 jours

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Ouverture de regard et remplacement de câble souterrain

Neutralisation de 2 places de stationnement pour acces chambre de tirage

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT
de 22h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

